

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/10/2019

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING
BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN GROSSHANS POULET
POUVOIR : Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN
ABSENTE : Mme DUMERY

Monsieur Michel GROSSHANS a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019- 44

Renouvellement de la conduite AEP rue des Fossés – Réalisation des travaux et marché de maîtrise d'œuvre

2/ Délibération n°2019- 45

Aménagement de sécurité rue du Belvédère

3/ Délibération n°2019- 46

Budget communal – Décision modificative n°1

4/ Délibération n°2019- 47

Budget annexe – Décision modificative n°1

5/ Délibération n°2019- 48

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse

6/ Délibération n°2019- 49

Motion DGFIP

7/ Délibération n°2019- 50

Accroissement temporaire d'activité – Emploi non permanent d'agent de surveillance pour la garderie méridienne

8/ Délibération n°2019- 51

Rapport de la délibération 2019-41

9/ Délibération n°2019- 52

Création d'un poste d'adjoint administratif (12.5/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique (19.78/35^{ème}) au 25/11/2019

Questions diverses

1/ Délibération n°2019- 44

Renouvellement de la conduite AEP rue des Fossés – Réalisation des travaux et marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire explique que des travaux urgents de renouvellement de la conduite d'eau potable doivent être réalisés rue des Fossés.

Le montant estimatif provisoire des travaux s'élève à 40 000 €HT soit 48 000 €TTC

Compte tenu de leur connaissance des réseaux de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet d'études Marc Merlin dont l'offre de prix est la suivante :

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE		Montant	%	Chef de Projet €/j	Projeteur €/j	Assistante €/j
		(€ HT)		600	400	200
TRANCHE FERME	AVP	1 620 €	35,37%	2	1	0,1
	ACT	1 420 €	31,00%	2	0,5	0,1
TRANCHE * OPTIONNELLE N°1	VISA _ DET	1 220 €	26,64%	2		0,1
	AOR	320 €	6,99%	0,5		0,1
Total € HT de la mission MOE		4 580 €	100,00%	6,50	1,50	0,40
TVA à 20%		916 €				
Total € HT		5 496 €				

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la réalisation des travaux de renouvellement de la conduite AEP rue des Fossés
- Décide d'en confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet Marc Merlin
- Accepte l'offre de prix telle que définie ci-dessus
- Dit que les crédits sont ajustés en décision modificative sur le budget annexe de l'eau et l'assainissement

2/ Délibération n°2019- 45

Aménagement de sécurité rue du Belvédère

Monsieur le Maire explique que la dangerosité de l'accotement d'une portion du chemin du Belvédère nécessite la réalisation d'une longrine béton sur environ 16 mètres et la mise en place de glissières en bois.

Le montant du devis de l'entreprise AXIMUM pour ces aménagements s'élève à 4 699.68 €HT soit 5 639.62 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la nature et le montant des travaux à réaliser
- CONFIE ces aménagements à l'entreprise AXIMUM
- CHARGE Monsieur le Maire de tous actes afférents

Décisions modificatives – Budget principal (2019-46) et budget annexe (2019-47)

La répartition des crédits inscrits sur les 2 budgets (principal et annexe) pour les travaux rue du Soleil Levant ne correspondant pas à la réalité facturée à l'issue du marché, une décision modificative de rééquilibrage est nécessaire afin de solder les factures. Elle concerne par conséquent les 2 budgets Cette DM permettra également de corriger une erreur matérielle sur le budget annexe - simple déplacement de crédits de l'article 654 au 6574

3/ Délibération n°2019- 46

Budget communal – Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657364 : SPIC	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

4/ Délibération n°2019- 47

Budget annexe – Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-754 : Redevance pour défaut de branchement à l'égout	0.00 €	0.00 €	10 814.00 €	0.00 €
R-7574 : Abonnement part communale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 814.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	10 814.00 €	10 814.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 000.00 €	10 814.00 €	20 814.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		20 000.00 €		20 000.00 €

5/ Délibération n°2019- 48

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse

Le nouveau Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) du territoire de Riom Limagne et Volcans (RLV) est en cours d'élaboration pour la période de 2019 à 2022.

Pour la commune de Marsat, les actions antérieures sont reconduites, à savoir : Réservation de places à l'ALSH de Mozac

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse du territoire de RLV pour la période de 2019 à 2022.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse du territoire de Riom Limagne et Volcans pour la période de 2019 à 2022

6/ Délibération n°2019- 49
Motion DGFIP

Le Maire de Marsat propose au Conseil municipal de Marsat d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui génère plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et pour la Commune de Marsat de se rendre à la trésorerie de Riom distante de 8 kms de son poste de rattachement actuel la trésorerie de Volvic,

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de Marsat déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

A l'unanimité des membres présents moins 2 voix contre, les conseillers municipaux de la Commune de Marsat,

ADOPTENT la motion d'opposition au projet de restructuration et DEMANDENT instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries

7/ Délibération n°2019- 50

Accroissement temporaire d'activité – Emploi non permanent d'agent de surveillance pour la garderie méridienne

Monsieur le Maire explique que le nombre important d'enfants présents sur le temps méridien de cantine, et plus précisément entre 12h50 et 13h50 * avec les plus jeunes enfants, nécessite le renfort temporaire de l'équipe de surveillance de la cour en période scolaire

**retour des enseignants*

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Se déclare favorable au renfort temporaire de l'équipe de surveillance de la cour en période scolaire entre 12h50 et 13h50,
- Charge Monsieur le Maire du recrutement et de la rédaction du contrat correspondant
- Dit que la dépense est imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »
- Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019

8/ Délibération n°2019- 51

Rapport de la délibération 2019-41

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-41 ayant pour objet,

La création d'un poste d'adjoint administratif aux fonctions d'agent d'accueil à l'Agence Postale Communale, à temps non complet (12.50/35^{ème}) au 03/10/2019 d'un part,

La suppression d'un poste d'adjoint Technique à temps non complet (19.78/35^{ème}) à compter du 03/10/2019 d'autre part,

Une expertise médicale complémentaire reportant au 25/11/2019 la date possible de reprise de poste de l'agent bénéficiant de cette création/suppression, la délibération n°2019-41 est rapportée

9/ Délibération n°2019- 52

Création d'un poste d'adjoint administratif (12.5/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique (19.78/35^{ème}) au 25/11/2019

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Médical Départemental pour la reprise d'activité

Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire pour l'intégration directe de la filière technique à la filière administrative

Dans l'attente de l'avis du Comité technique pour la suppression du poste,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Contexte

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Médical Départemental, un agent de la filière technique actuellement en congé de grave maladie reprendra son activité le 25/11/2019.

Afin de tenir compte des prescriptions et restrictions imposées à l'emploi précédemment occupé par l'agent dans la filière technique et afin de lui proposer un poste mieux adapté,

Après avis favorable de la CAP,
Cet agent bénéficiera d'une intégration directe dans la filière administrative

L'agent occupera un poste d'adjoint administratif aux fonctions d'agent d'accueil à l'Agence Postale Communale, à temps non complet (12.50/35^{ème})
Il conviendra de supprimer le poste précédemment occupé

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (12.50/35^{ème}) à compter du 25/11/2019

Ainsi que :

- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (19.78/35^{ème}) à compter du 25/11/2019

Monsieur le Maire précise que la suppression du poste sera soumise à l'avis du CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et rappelle que la reprise d'activité est soumise à avis favorable du Comité Médical et que l'intégration directe de filière à filière est soumise à avis de la Commission Administrative Paritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (12.50/35^{ème}) à compter du 25/11/2019
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (19.78/35^{ème}) à compter du 25/11/2019 et soumet cette suppression à l'avis du CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

QUESTIONS DIVERSES

1- Stagiarisation d'un agent des services techniques

Le contrat de Monsieur Melchers arrivant à son terme le 31 octobre et son travail apportant toute satisfaction, Monsieur le Maire propose sa nomination au 01/11/2019 en qualité d'adjoint technique à temps complet

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'adjoint technique à temps complet existe à l'effectif communal mais reste inoccupé par un agent en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2014. Aussi, il indique que ce poste sera déclaré vacant au 01/11/2019 afin de permettre la nomination de Monsieur Melchers et éviter une création non nécessaire, notamment en l'absence d'information sur une éventuelle réintégration de l'agent en disponibilité

2- Fête de la science

Monsieur le Maire et Monsieur Claude Fatien conseiller municipal, présentent le bilan de cette manifestation organisée conjointement par les communes de Mozac et Marsat, animée par l'association « Science-Toi », à vocation de sensibilisation des jeunes et moins jeunes à la science sous toutes ses formes

Une fréquentation d'environ 400 personnes a été constatée et les ateliers d'expérimentation ont rencontré un franc succès

3- Calendrier

Vendredi 18 octobre à 19h à la salle polyvalente : Réception d'accueil des nouveaux habitants

Dimanche 20 octobre : Fête de la pomme et marché Bio

Du samedi 19 au dimanche 27 octobre : Festival de Balades d'Automne RLV

43 balades sur tout le territoire

Vendredi 25 octobre : Soirée Halloween organisée par la mairie et le Comité des Fêtes

Rdv à 18h devant la mairie

Conseil communautaire mardi 5 novembre à 18h30 à Ennezat
Conseil municipal mardi 26 novembre à 20h

Vendredi 3 janvier 2020 : Cérémonie des vœux du maire

4- Point fait par Alain Guilhen, adjoint aux travaux

Comité de pilotage pour le transfert du petit cycle de l'eau

Monsieur Guilhen indique que ce transfert de compétence des communes à la communauté d'agglomération RLV implique aussi un transfert de gouvernance à la Semerap et qu'il convient pour les actionnaires membres de céder 2/3 de leurs actions à RLV.

Marsat possédant 10 actions n'en conserverait que 3. Néanmoins, être actionnaire reste indispensable pour confier des missions à la Semerap

Egalement, Monsieur Guilhen informe qu'il a été sollicité par RLV pour intégrer le nouveau conseil d'exploitation en charge de la gestion des régies eau et assainissement nouvellement créées.

Ce conseil d'exploitation est constitué de membres du conseil communautaire et de membres extérieurs L'harmonisation de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) est également à l'ordre du jour dans le cadre du transfert

Agriculteurs en cessation d'activité – Aide du Département

Monsieur Guilhen explique que les nouveaux agriculteurs en recherche d'exploitations en cessation d'activité pour s'installer peuvent désormais bénéficier de l'aide technique des services du Département Cette aide s'étend également pour les communes à l'identification des friches, des biens sans maîtres etc

5- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Monsieur Claude Fatien, conseiller municipal référent, informe l'assemblée que le CMJ de Marsat souhaite mettre en place un concours des maisons de Noël décorées. La remise des prix aurait lieu pendant la cérémonie des vœux du maire. Monsieur le Maire et l'assemblée y consentent

Monsieur Bastien Poulet, conseiller municipal référent, fait le bilan réussi du 1^{er} tournoi multisports organisé le 29 septembre dernier par le CMJ

6- Quad et deux roues dans les chemins de la Côte

Madame Marie-Noëlle Estay, conseillère municipale, fait remarquer la présence régulière, dangereuse et dégradante de quads et deux roues dans les chemins alors qu'un arrêté municipal leur en interdit l'accès. Monsieur le Maire déplore la difficulté à faire respecter les arrêtés de police.

7- Modification simplifiée du PLU de Marsat

Pour rappel et précisions demandées par Monsieur Michel Grosshans, conseiller municipal, ce projet a pour objet :

- des modifications réglementaires pour les zones UD, UG, UE
- des précisions complémentaires dans le lexique
- une modification du règlement graphique de la zone UE

Le règlement et les pièces annexes seront déposés au siège de RLV et à la mairie de Marsat du 28/10/19 au 29/11/19 inclus

Question du public

Monsieur Sauvadet interroge Monsieur le Maire quant à l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur les recettes de la commune

Monsieur le Maire indique que cette suppression sera supposément compensée par l'Etat à l'euro pour un euro

Séance levée à 21h15

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 15/10/2019

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2019- 44

Renouvellement de la conduite AEP rue des Fossés – Réalisation des travaux et marché de maîtrise d'œuvre

2/ Délibération n°2019- 45

Aménagement de sécurité rue du Belvédère

3/ Délibération n°2019- 46

Budget communal – Décision modificative n°1

4/ Délibération n°2019- 47

Budget annexe – Décision modificative n°1

5/ Délibération n°2019- 48

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse

6/ Délibération n°2019- 49

Motion DGFIP

7/ Délibération n°2019- 50

Accroissement temporaire d'activité – Emploi non permanent d'agent de surveillance pour la garderie méridienne

8/ Délibération n°2019- 51

Rapport de la délibération 2019-41

9/ Délibération n°2019- 52

Création d'un poste d'adjoint administratif (12.5/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique (19.78/35^{ème}) au 25/11/2019

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 15 octobre 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	Pouvoir à Claude Fatien
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	Absente
POULET Bastien	Conseiller municipal	